

Zeitschrift:	Arbido-R : Revue
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band:	5 (1990)
Heft:	4
Artikel:	Groupes sociaux défavorisés, lecture et bibliothèques : les illustrations sont de Jacques GLASSEY, et la rédaction le remercie de l'avoir autorisée à les reproduire
Autor:	Fournier, Rosemarie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-771757

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupes sociaux défavorisés, lecture et bibliothèques¹

Rosemarie Fournier

Les illustrations sont de Jacques GLASSEY, et la rédaction le remercie de l'avoir autorisée à les reproduire

Les personnes âgées, malades ou handicapées ne peuvent utiliser normalement les services d'une bibliothèque publique. Cet article explique quels sont leurs problèmes et montre comment leur faciliter l'accès à la lecture par le biais de lectures adaptées ou de moyens auxiliaires de lecture. Il propose quelques moyens d'action à l'intention des bibliothèques afin d'agir dans le sens d'une meilleure prise en compte des minorités.

Normalerweise können ältere, kranke oder behinderte Personen die Dienstleistungen einer öffentlichen Bibliothek kaum nutzen. Dieser Artikel zeigt ihre Probleme auf und weist darauf hin, wie man ihnen den Zugang zur Lektüre erleichtern kann. Für Behinderte werden auch Mittel und Wege zur besseren Benutzung empfohlen.

Le persone anziane, malate e andicappate non possono fare un uso normale dei servizi di una biblioteca pubblica. Questo articolo illustra i loro problemi e mostra come si potrebbe facilitare a queste persone l'accesso alla lettura, mettendo loro a disposizione testi adattati e mezzi ausiliari di lettura. L'articolo propone alcune possibilità operative che le biblioteche dovrebbero adottare per tenere maggiormente in considerazione le minoranze.

Certains groupes sociaux éprouvent des difficultés pour accéder au livre. La FIAB (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques) donne de ces personnes la définition suivante:

«...public qui n'est pas en mesure d'utiliser les services de bibliothèques à disposition des autres (malades hospitalisés et personnes incarcérées) ou qui ne peuvent pas utiliser facilement les services généraux de bibliothèques (personnes immobilisées chez elles et personnes âgées) ou qui ont besoin de services spéciaux de bibliothèque (handicapé physique ou mental, y compris les sourds)». ²

La FIAB n'est pas seule à se préoccuper du sort de ces groupes sociaux. De multiples initiatives émanant d'associations ou de personnes privées, souvent bénévoles,

ont vu le jour. Des structures existent, qui fonctionnent avec plus ou moins d'efficacité. L'exemple vient des pays anglo-saxons et nordiques qui, les premiers, ont créé les bibliothèques d'hôpitaux et de prison, les bibliothèques de rue, les bibliobus, le service de livres à domicile, et se sont préoccupés d'offrir un meilleur accès aux bibliothèques publiques.

Des publications informent et tentent de sensibiliser le public. Professionnels de la lecture et professionnels du travail social travaillent, parfois ensemble, à améliorer la situation. Toutefois, les bonnes volontés se heurtent encore trop souvent à l'incompréhension ou à l'inertie des organes de décision. La culture n'est pas une priorité; d'autres besoins vitaux doivent être d'abord satisfaits. Cette excuse, si souvent invoquée, permet de ne rien faire! S'il est évident qu'à l'hôpital, par exemple, un poste de médecin est plus important qu'un poste de bibliothécaire, cela ne justifie pas que l'on écarte systématiquement ce dernier. Un autre obstacle de taille: les bibliothécaires ne connaissent pas les spécificités des groupes sociaux concernés et les travailleurs sociaux ignorent les services potentiels que peut rendre une bibliothèque.

1. Les groupes sociaux défavorisés et la lecture

1.1 Personnes âgées

A priori, on pourrait penser que la lecture est une occupation privilégiée des personnes âgées. En effet, avec l'âge vient le temps de comportements plus contemplatifs, d'économie de l'effort physique. La lecture semble être une manière toute indiquée d'occuper son temps lorsque beaucoup d'autres activités sont interdites ou limitées par les contraintes inhérentes à l'âge. On constate pourtant que les pratiques culturelles des personnes âgées d'aujourd'hui sont souvent étrangères à la lecture. Nos aînés appartiennent à une génération qui a passé sa vie à travailler dur. On allait à l'école bien sûr, mais on n'avait pas de temps ni d'argent à distraire pour la lecture, qu'elle soit étude ou loisir. Maintenant, ces personnes sont à la retraite. Elles bénéficient d'un temps de loisir considérable. Vont-elles profiter de l'occasion pour aller à la découverte – ou à la redécouverte – de la lecture? Il est très difficile de changer les comportements de toute une vie et d'adopter de nouvelles pratiques. Les lecteurs âgés se recrutent donc principalement parmi les gens qui ont lu tout au long de leur vie. Il est certain que de nombreuses personnes âgées éprouvent de sérieuses difficultés techniques à lire autre chose que les nouvelles quotidiennes. Le manque

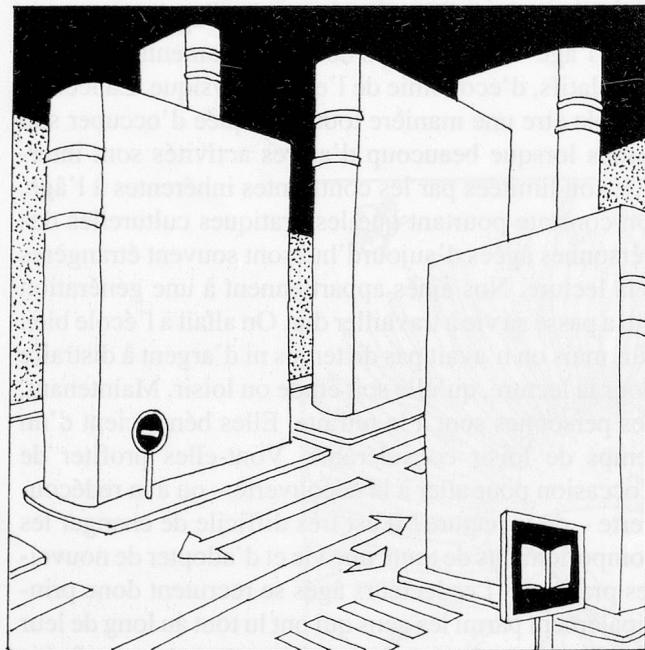
¹ D'après: *Groupes sociaux défavorisés, lecture et bibliothèques* / Rosemarie Fournier. – Sion, 1990. – (Travail de diplôme de l'ABS).

² Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires. *Programme à moyen terme 1986–1991*. La Haye, 1985.

de pratique devient un handicap. On admet en général que 10% de nos aînés lisent régulièrement.

La présentation physique du livre compte beaucoup. Certains livres trop épais, trop lourds, seront écartés. La typographie revêt une importance primordiale: les personnes âgées rechercheront volontiers des ouvrages dont les gros caractères leur permettront de lire sans trop d'efforts visuels. Un autre genre de «lecture» semble convenir aux personnes âgées: les livres enregistrés sur cassettes. Ainsi, ce n'est plus l'œil qui fait l'effort de suivre les lignes d'écriture, mais l'oreille qui écoute le texte. Il existe de grandes possibilités d'utilisation de ce support auprès des personnes âgées qui ne souffrent pas de problèmes d'ouïe. L'écoute est moins pénible que la lecture et peut être pratiquée en groupe. Les personnes âgées éprouvent souvent des difficultés à se déplacer; leur santé se détériore et les déplacements deviennent problématiques. La bibliothèque peut se trouver trop éloignée pour qu'une personne âgée la fréquente régulièrement. Les barrières architecturales sont encore une réalité très présente. Malgré les efforts accomplis dans ce domaine, beaucoup d'édifices publics demeurent d'un accès difficile.

D'autres arguments expliquent une certaine indifférence vis-à-vis de la lecture: concurrence de la télévision, problèmes de santé (physiques ou mentaux), manque d'information sur les possibilités offertes par les bibliothèques, etc.



1.2 Malades physiques et psychiques

Une enquête française a démontré qu'en milieu hospitalier un malade sur trois lit. Cela représente bien plus de lecteurs que dans le reste de la population. L'hospitalisation peut être l'occasion d'une rencontre privilégiée avec le livre. En effet, passé les premiers jours, en général le patient se sent mieux. L'activité physique

reste fortement limitée. Même quelqu'un qui ne lit jamais dans la vie courante risque fort, bon gré mal gré, de jeter un œil sur des lignes imprimées et – qui sait? – d'y prendre goût.

Un malade peut éprouver des problèmes à trouver de la lecture à l'hôpital. S'il n'existe pas de bibliothèque sur place, il lui faudra compter sur la bonne volonté (et la compétence!) de ses visiteurs. La maladie ou l'accident vont peut-être lui interdire l'accès à la lecture. Deux mains bandées ne permettront pas de tenir un livre, l'immobilisation sur le dos non plus; un pansement sur les yeux rendra temporairement aveugle. Dans ce cas, l'épreuve sera d'autant plus pénible qu'aucun dérivatif ne viendra distraire le malade. Les lectures adaptées, particulièrement les livres-cassettes, se révéleront indispensables. Certains moyens auxiliaires de lecture utilisés par les personnes handicapées physiques seraient d'un grand secours s'ils étaient mis à la disposition des malades.

La lecture à l'hôpital, officialisée, organisée, n'est pas encore entrée dans nos mœurs. Les bibliothèques d'hôpitaux, chez nous, sont peu courantes. La collaboration avec les bibliothèques publiques est quasi inexistante. De surcroît, le personnel hospitalier est peu au fait des services que peuvent rendre ces bibliothèques et n'en parlera pas forcément au patient.

Hôpital psychiatrique

Une personne hospitalisée pour un problème psychique sera parfaitement capable de lire, en aura même envie. Il est indispensable de lui faciliter l'accès à la lecture. Dans ce cas, la bibliothérapie pourra se révéler très efficace pour hâter sa guérison. Une organisation favorisant la lecture est donc indispensable puisque la durée d'hospitalisation est nettement plus élevée qu'en soins généraux: deux ou trois mois de moyenne. En milieu psychiatrique, le livre acquiert une importance immense. Il a plusieurs fonctions:

- distraire (évasion, plaisir)
- informer (contact avec l'extérieur)
- cultiver (valorisation de soi)
- soigner (bibliothérapie).

1.3 Personnes handicapées

a) Handicap physique

Une personne handicapée dispose généralement de beaucoup de temps pour ses loisirs. Le livre permet d'oublier les barrières qu'impose un corps amoindri. Une personne handicapée physique cherchera volontiers dans la lecture et l'étude une nouvelle possibilité de développement personnel qui compensera un tant soit peu sa déficience physique. Pourtant, d'après une enquête effectuée en 1977 en France, il semblerait que 4% seulement des personnes handicapées fréquentent une bibliothèque publique. Les contraintes qui condi-

tionnent la vie quotidienne d'une personne handicapée n'épargnent pas le domaine de la lecture.

L'accès à la lecture dépend essentiellement du handicap. Ainsi, la première difficulté de la personne handicapée moteur reste le problème du déplacement. Les barrières architecturales la dissuadent trop souvent de participer à la vie sociale. Si elle trouve une bibliothèque accessible, les problèmes ressurgiront lors de la consultation des catalogues, trop hauts, ou pour saisir un livre sur un rayon, hors de portée. Une personne hémiplégique, paralysée, est pénalisée dans l'accès au livre par le fait que celui-ci doit être tenu en mains, que les pages ne se tournent pas toutes seules... Le recours aux moyens auxiliaires de lecture, tels que porte-livre ou tourne-pages, devient indispensable.

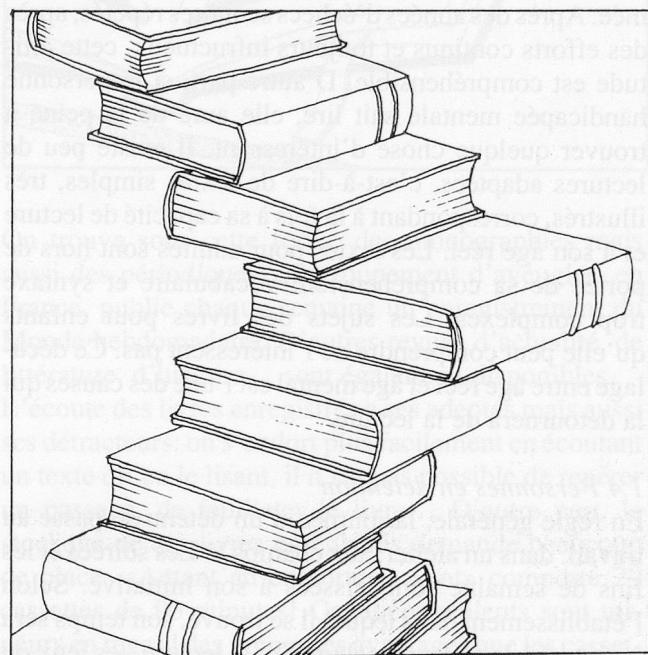
On estime à 10% de la population les personnes qui souffrent de troubles de la vision. Une personne amblyope ou aveugle ne peut pas déchiffrer l'écriture de cette page. Il lui faudra soit un intermédiaire (loupe, ordinateur), soit un support de lecture différent (braille, enregistrements sonores). Les aveugles sont les seules personnes handicapées qui demandent des supports de lecture différents de l'imprimé. C'est pourquoi de nombreuses structures existent à leur intention. A Caen, par exemple, tout un secteur de la bibliothèque publique est consacré aux mal-voyants. C'est un lieu d'accueil et de discussion où l'on peut emprunter plus de 4000 livres enregistrés. La salle, en libre-accès, est équipée en fonction de ce public particulier: salon de conversation, cabine d'écoute et d'enregistrement... Le service au public est assuré par un employé-animateur lui-même déficient visuel.

La Bibliothèque Anthony, dans la région parisienne, est une bibliothèque publique destinée aux aveugles qui y trouvent de nombreux ouvrages en braille. Un atelier braille est installé dans la bibliothèque, permettant de fabriquer les livres sur place. La Bibliothèque Publique d'Information (Beaubourg), à Paris, a équipé une salle à l'intention des aveugles, la salle Borges. On y trouve un fonds de livres adaptés, de nombreux moyens auxiliaires de lecture, magnétophones, ordinateurs, machines à écrire le braille...

L'Agence nationale pour les aides techniques et l'édition adaptée pour les personnes déficientes visuelles³ est une association française qui a pour but de collecter et diffuser l'information à l'intention des personnes handicapées visuelles. Ce centre de documentation possède maintenant une base de données accessible à tous par téléphone, Minitel ou micro-ordinateur. L'AGATE tente de collaborer avec toutes les institutions francophones, de manière à coordonner la recherche et à centraliser l'information.

Depuis 1931, il existe, aux Etats-Unis, un programme national pour répondre aux besoins des personnes handicapées visuelles. Ce programme, basé sur le respect du droit de chacun à la lecture, constitue un réseau remarquablement efficace à travers tout le pays.

C'est le National Library Service for the Blind and Physically Handicapped (NLS), département de la Library of Congress, qui est chargé de son application. Le NLS fait produire et diffuser livres et périodiques, en braille, sur disques ou cassettes. Les droits d'auteur sont cédés gratuitement par les éditeurs. Le NLS édite un catalogue collectif accessible en ligne et sur micro-fiches contenant, outre les ouvrages du réseau, tous ceux produits par des associations privées. Le travail en réseau et la coordination entre la Library of Congress, les bibliothèques et les organismes privés permettent une efficacité extraordinaire. Les prestations aux usagers atteignent un haut degré de perfection.



b) Handicap mental

La petite minorité de personnes handicapées mentales qui en est capable lira volontiers. En effet, cette activité intellectuelle est très valorisante. Elle les rapproche de la norme. En se montrant dans une action de lecture, la personne handicapée nous dit «tu vois, je lis, je suis comme toi». Emprunter un livre à la bibliothèque, même si on ne sait pas lire, est un acte qui entre dans une certaine normalité, chose importante pour la personne mentalement handicapée.

A Caen, des expériences ont été faites avec des enfants handicapés mentaux. Ceux-ci viennent chaque semaine à la bibliothèque, en groupe, pour regarder des diapositives ou une vidéocassette, ou encore pour écouter un disque ou un conte. Ils regardent avec grand intérêt les livres illustrés ou animés. Ces contacts sont importants pour toute personne handicapée, mais aussi pour les gens valides qui les côtoient dans la bibliothèque. Cette

³ AGATE, Rue Guilleminot 5-7, 75014 Paris.

dernière joue un rôle légèrement différent de son but premier, mais peut-être bien plus essentiel.

Les problèmes d'accès à la lecture des personnes handicapées mentales sont tout à fait différents de ceux posés par les autres groupes considérés. En effet, une personne handicapée mentale profonde ne peut pas apprendre à lire; ses facultés intellectuelles ne le lui permettent pas. Par contre, si le handicap est léger, la personne sera susceptible de formation professionnelle et capable d'acquérir des notions de lecture, variables d'un individu à l'autre.

L'obstacle le plus important entre la personne handicapée mentale et la lecture sera souvent un désintérêt total ou un profond dégoût pour la chose imprimée. Après des années d'échecs scolaires répétés, après des efforts continus et toujours infructueux, cette attitude est compréhensible. D'autre part, si la personne handicapée mentale sait lire, elle aura de la peine à trouver quelque chose d'intéressant. Il existe peu de lectures adaptées, c'est-à-dire de textes simples, très illustrés, correspondant à la fois à sa capacité de lecture et à son âge réel. Les textes pour adultes sont hors de portée de sa compréhension: vocabulaire et syntaxe trop complexes. Les sujets des livres pour enfants qu'elle peut comprendre ne l'intéressent pas. Ce décalage entre âge réel et âge mental est l'une des causes qui la détournera de la lecture.

1.4 Personnes en détention

En règle générale, la journée d'un détenu se passe au travail: dans un atelier, aux champs... Les soirées et les fins de semaine sont laissées à son initiative. Selon l'établissement dans lequel il se trouve, son temps sera consacré à la télévision, la radio, la lecture, les jeux ou le sport, les discussions... Ces occupations sont caractérisées par une unité de lieu qui restreint fortement les possibilités. Par la force des choses – et non par choix personnel – le livre occupe souvent une place privilégiée dans la vie du détenu. Les longues plages de temps qu'il faut parcourir paraîtront moins pesantes en compagnie d'un livre. Et puis, si l'on s'immerge dans une histoire qui n'est pas la sienne, on oubliera un moment ses propres souvenirs, ses problèmes, ses angoisses, les barreaux qui ferment l'horizon. Si le détenu mène un peu plus loin sa réflexion, il se rendra compte qu'il est possible de détourner ce temps libre et d'en faire un temps d'étude, d'apprentissage et de préparation à la vie qui l'attend «après».

La privation de liberté laisse-t-elle subsister tous les autres droits? Ce n'est pas si certain. Une prison est, par définition, un lieu fermé où les échanges avec l'extérieur sont limités au maximum. Les obstacles entre détenus et lecture sont d'ordre essentiellement administratifs. Les priorités d'un établissement pénitentiaire vont à la surveillance, au travail, à l'ordre qui doit régner dans la maison. L'animation culturelle ou autre passe après. On a parfois l'impression qu'il s'agit d'une

faveur accordée au détenu et qu'elle lui sera éventuellement retirée en cas d'infraction au règlement. L'idée est toujours bien ancrée dans les mentalités que prison doit être synonyme de punition. Il n'est pas concevable que les détenus trouvent du «plaisir» à faire quelque chose. Ainsi, la lecture en prison est-elle souvent laissée à l'initiative individuelle.

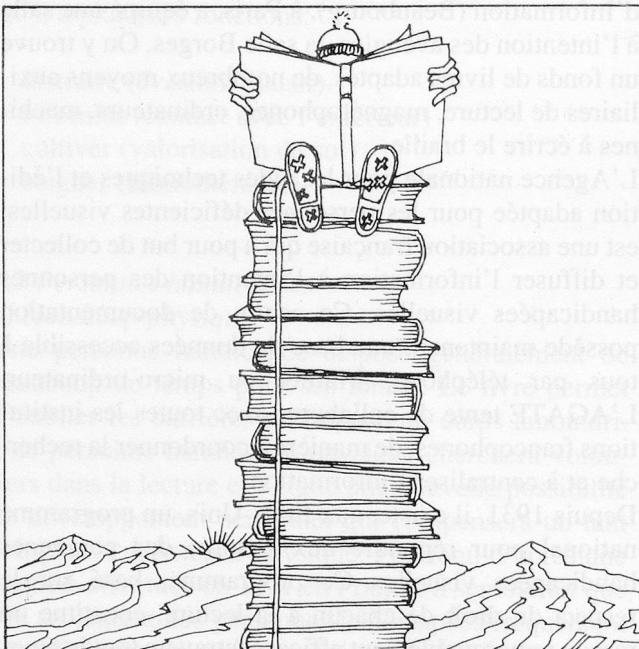
Les rapports des détenus avec la lecture ne se passent pas toujours de manière idéale. Certains d'entre eux lisent peu ou pas du tout. Un certain nombre de détenus provenant essentiellement de milieux défavorisés, souffrent d'une scolarité déficiente. Pour eux, la lecture représente un effort considérable. Les rudiments acquis tant bien que mal à l'école ne suffisent pas à la compréhension d'un texte. D'autres occupations concurrencent sérieusement la lecture, notamment la télévision qui demande moins d'efforts et qui apporte, de manière plus concrète que le livre, une image vivante du monde extérieur. La télévision n'exclut cependant pas forcément le livre et, dans l'idéal, ils peuvent devenir complémentaires.

En France, un programme «Culture en prison» est mis en place actuellement. Ce projet vise à mettre en accès direct les bibliothèques existantes, créer, aménager de nouvelles bibliothèques, accroître et actualiser les fonds, encourager et développer les animations culturelles. Pour atteindre ces objectifs, plus de deux millions de francs français sont alloués par le Ministère de la Justice et par celui de la Culture.

2. Les aides à la lecture

2.1 Lectures adaptées

Certains handicaps ne permettent pas une lecture normale d'un texte imprimé. Il peut s'agir d'incapacité



physique (troubles visuels, cécité) ou mentale (difficultés de compréhension). On regroupe sous le terme de lectures adaptées les ouvrages en gros caractères, les livres-cassettes, les textes en français facile et les livres en écriture braille.

Les bibliothèques qui possèdent ce genre d'ouvrages ne devraient pas les rassembler sur les mêmes rayonnages. Il faut, au contraire, les mêler aux autres livres en les munissant d'un signe distinctif. Cela ne facilite peut-être pas la recherche d'un titre précis, mais évite toute identification du genre: «je vois mal, donc je dois choisir les livres en gros caractères qui sont dans ce coin» ou encore: «je ne sais pas bien lire, je dois prendre un livre en français simplifié sur ce rayon». Il ne suffit pas d'acheter des livres adaptés et de les mettre dans sa bibliothèque. Trop souvent, ces livres ne sont pas empruntés. On se dit alors qu'il vaut mieux acheter quelques best-sellers de plus et laisser tomber ces lectures adaptées que personne ne demande. Si ces livres ne sont pas empruntés, c'est, la plupart du temps, qu'on ignore leur existence. Une publicité – dans et hors de la bibliothèque – est indispensable pour faire savoir que l'on possède ce genre d'ouvrages. De plus, il faudra périodiquement le rappeler, en affichant des listes de nouvelles acquisitions ou en créant une animation à la bibliothèque autour de ces collections.

a) Livres en gros caractères

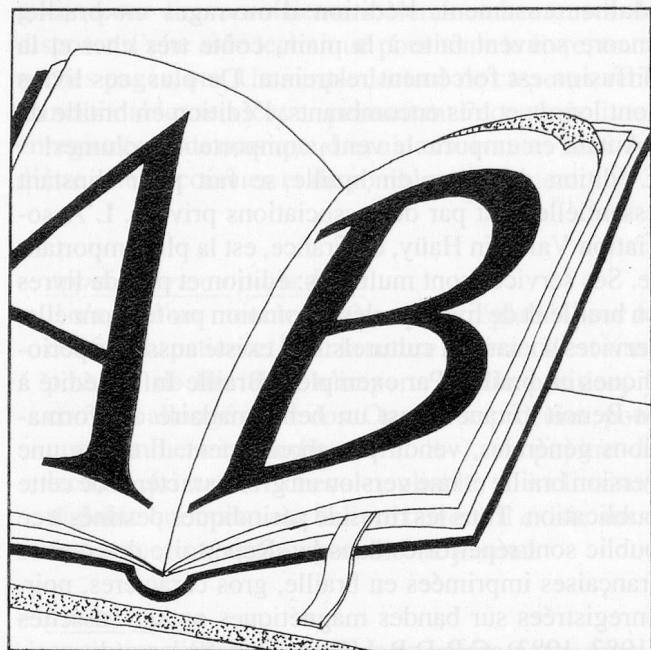
Certaines maisons se spécialisent dans ce genre d'éditions. Malheureusement, le choix de titres est restreint. Les coûts de production sont très élevés, car la diffusion est forcément limitée. Le manque de moyens financiers amène à sacrifier quelque peu l'aspect esthétique du livre. De fait, les couvertures de ces éditions ne sont pas toujours très attrayantes. Il est difficile de se procurer ces livres: ils ne sont souvent pas disponibles par l'intermédiaire des librairies.

La rareté du livre en gros caractères s'explique de bien des manières:

- chaque handicap visuel est un cas particulier, les différentes visions (hauteur, largeur, épaisseur des lettres, grossissement, interlignes...) sont très variables
- il n'existe aucune norme internationale pour ce genre d'éditions
- la qualité de l'impression, si importante, est inégale
- la transposition d'un livre demande une mise en page complète (longueur du texte, présentation, illustration...) et donc un investissement important.

b) Livres enregistrés

L'écoute peut remplacer la lecture d'un texte en de multiples circonstances: déficience ou fatigue visuelle, cécité temporaire ou définitive, immobilité forcée ou simplement désir de savourer un texte par l'intermédiaire d'une voix agréable.



On trouve sous cette forme des monographies mais aussi des périodiques: un groupement d'aveugles, en France, publie chaque semaine un enregistrement du Monde hebdomadaire. D'autres revues d'actualité, de littérature, d'histoire... sont également disponibles.

L'écoute des livres enregistrés a ses adeptes mais aussi ses détracteurs: on s'endort plus facilement en écoutant un texte qu'en le lisant, il n'est pas possible de repérer un passage, de feuilleter le livre... D'autre part, le stockage de ces livres enregistrés demande beaucoup de place: «Autant en emporte le vent» comporte 29 cassettes de 90 minutes! Ces inconvénients sont mineurs en regard des immenses avantages que les cassettes apportent aux personnes handicapées.

c) Livres en français facile

Il existe des livres plus faciles à lire dont le thème est susceptible d'intéresser un adulte. Il s'agit des lectures en français facile, destinées au premier chef à des personnes étudiant la langue française. Ces livres peuvent très bien être détournés au profit de certaines personnes handicapées. Ecrits dans un français fondamental de 500 à 5000 mots les plus courants de la langue française, ces textes sont souvent des adaptations d'œuvres classiques ou de best-sellers. On y trouve aussi bien Victor Hugo qu'Agatha Christie. Des collections de ce type sont disponibles chez Hachette, Hatier, Klett-Cotta...

La FIAB prépare actuellement un guide du choix des livres destinés aux enfants et aux adultes mentalement handicapés. Ce guide rendra de précieux services aux bibliothécaires et aux éducateurs.

d) Livres en braille

Le braille est un système d'écriture en relief qui permet aux aveugles de déchiffrer un texte du bout des doigts.

Malheureusement, l'édition d'ouvrages en braille, encore souvent faite à la main, coûte très cher et la diffusion est forcément restreinte. De plus, ces livres sont lourds et très encombrants: l'édition en braille de «Autant en emporte le vent» comporte 42 volumes! L'édition de livres en braille se fait pour l'instant essentiellement par des associations privées. L'Association Valentin Haüy, en France, est la plus importante. Ses services sont multiples: édition et prêt de livres en braille et de livres parlés, formation professionnelle, services sociaux et culturels... Il existe aussi des périodiques en braille. Par exemple, «Braille-Info», édité à St-Benoît (France), est un hebdomadaire d'informations générales, vendu par abonnement. Il existe une version braille et une version en gros caractères de cette publication. Tous les titres de périodiques destinés à ce public sont répertoriés dans le «Répertoire des revues françaises imprimées en braille, gros caractères, noir, enregistrées sur bandes magnétiques ou sur cassettes (1982-1983). C.R.D.P. Lille ou Strasbourg» (disponible auprès de la Fédération des aveugles de France, Avenue Bosquet 58, 75007 Paris).

La Section des bibliothèques pour aveugles de la FIAB se propose de promouvoir la coopération internationale et d'encourager la recherche. Dans ce but, elle s'occupera, notamment, de collaborer avec l'Office mondial pour la promotion sociale des aveugles, d'examiner la question des droits d'auteurs, des règlements postaux, des barrières douanières... Elle prépare également la publication d'un annuaire bibliographique international, «The Blind in life and work».

2.2 Moyens auxiliaires de lecture

«Il est nécessaire que les bibliothèques publiques s'ouvrent à ces nouvelles technologies en faveur des aveugles et malvoyants, ne serait-ce que pour permettre aux utilisateurs potentiels de tester ces appareils avant de les acquérir.»⁴

Les lectures adaptées ne reflètent qu'une faible partie de la production imprimée offerte au public. Aussi, les moyens auxiliaires de lecture devraient figurer dans nos bibliothèques. Il doit être possible d'utiliser sur place ces moyens auxiliaires, ainsi tous les documents de la bibliothèque sont accessibles à n'importe quelle personne handicapée. Cela permet à chacun d'essayer un appareil avant d'en faire l'acquisition. Certains moyens auxiliaires doivent être prêtés. En effet, si l'on prête des livres, pourquoi ne pas prêter également l'appareil qui en permettra la lecture? Cette proposition n'a rien d'utopique; certaines bibliothèques anglo-saxonnes le pratiquent déjà.

a) Aides optiques

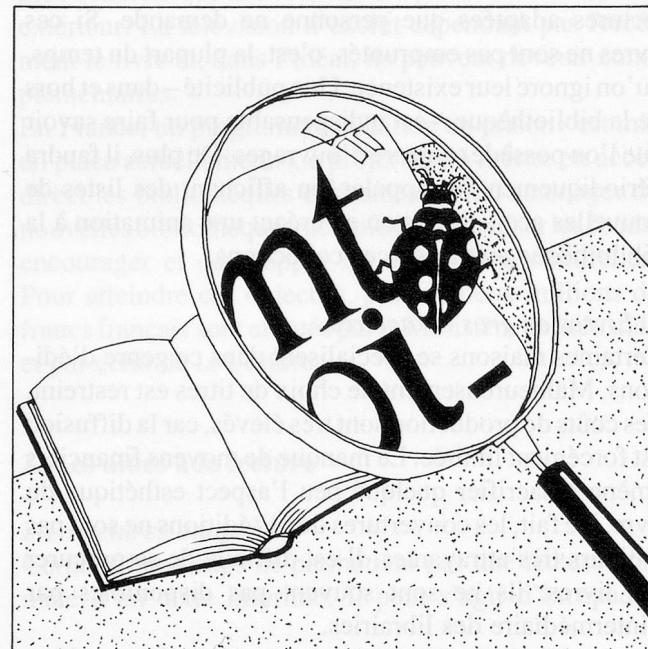
Pour pallier une vue déficiente, on peut se servir d'un intermédiaire, par exemple un appareil grossissant les caractères. Le marché propose différentes solutions:

- feuille grossissante

il s'agit d'une feuille de 18 x 25 cm que l'on tient au-dessus du texte et qui l'agrandit trois fois. Cette feuille est disponible chez DFM (Wilerstr. 29b, 9536 Schwarzenbach) pour environ Fr. 10.-. Elle convient à des personnes dont la vue est encore bonne ou pour consulter bottin, horaires...

- loupe

on trouve chez les opticiens un grand choix de loupes de lecture: loupes que l'on tient en main, loupes fixées sur les lunettes, loupes avec bras orientable ou combinées avec une lampe spéciale... Le grossissement peut être plus ou moins important. Le prix de ces aides visuelles varie fortement d'un modèle à l'autre. Dans certains cas, l'AI peut prendre en charge tout ou partie des frais.



- vidéoscope grossissant

on pose le texte sur une petite caméra qui retransmet les caractères agrandis à volonté sur un écran.

- appareil Macrolecteur

le Macrolecteur est une aide optique destinée à agrandir les textes de 8 à 40 fois, selon le degré de détérioration de la vue. Le texte est restitué sur un écran qui permet également une vision inversée (caractères blancs sur fond noir). Un tel appareil, dont le coût approximatif est de Fr. 7000.-, peut, dans certains cas, être payé par l'AI.

⁴ Bibliothèques publiques et handicapés. Paris, 1985.

– lampe

une bonne lumière peut suffire à compenser une légère déficience visuelle. Il existe sur le marché des lampes spéciales dispensant un éclairage très efficace.

b) *La technique au service des malvoyants*

Grâce aux progrès techniques, l'aveugle dispose aujourd'hui de différents appareils lui permettant de décoder l'écriture noire. Voici, à titre d'exemple, quelques systèmes de lecture:

L'Optacon

L'Optacon est le plus ancien appareil de lecture pour les aveugles. L'appareil est composé d'une petite caméra que l'on promène sur le texte et d'une surface tactile sur laquelle se dessinent, en relief, les caractères de l'écriture noire. Il n'est donc pas nécessaire de connaître le braille pour l'utiliser. L'Optacon demande un long apprentissage (environ un an): il n'est pas facile de reconnaître les lettres de l'alphabet au toucher, surtout pour un aveugle de naissance. Toutefois, c'est une aide précieuse pour la lecture de n'importe quel imprimé ou manuscrit. Il coûte environ Fr. 13 000.–.

Les décodeurs de type Delta

Il existe plusieurs variantes de l'ordinateur Delta, mis au point en France, mais le principe reste le même. Une caméra balaie le texte qui est transcrit en braille éphémère sur une barrette tactile. Il est possible de connecter l'ordinateur à une imprimante braille. Certains modèles sont équipés d'une synthèse vocale. Il faut que le texte soit très bien imprimé pour que le résultat soit satisfaisant. Le Delta demande également un long apprentissage. On évalue le prix de cet ordinateur à environ Fr. 13 000.–.

Le Kurzweil Reading Machine

C'est un appareil de lecture, utilisé depuis plusieurs années par les bibliothèques anglaises et américaines. Son logiciel reconnaît les caractères de l'écriture noire et les traduit grâce à une voix synthétisée. Il est possible de demander à l'ordinateur de lire plus vite, plus fort, d'épeler un mot, de répéter, de signaler la ponctuation... Malheureusement, cet appareil n'est pas encore tout à fait au point. Conçu pour la langue anglaise, il n'est pas très bien adapté au français. De plus, il ne lit bien que les textes correctement imprimés. Cet appareil devrait très prochainement être diffusé en Suisse.

2.3 Aides techniques

De nombreuses personnes malades ou handicapées, immobilisées d'une manière ou d'une autre, trop fatiguées pour lire normalement, seraient heureuses de disposer d'une aide technique pour tenir le livre, tourner les pages, etc. Un simple lecteur de cassettes rend d'innombrables services en permettant l'écoute de livres enregistrés ou de musique. Les aides suivantes méritent d'être mieux connues et disponibles facilement:

– appuie-livre ou porte-livre

il s'agit d'un meuble indépendant, réglable pour le confort du patient et pour la nature du livre. Il est ainsi possible de lire dans n'importe quelle position, y compris allongé sur le dos. On peut se procurer, pour une somme très modique (Fr. 8.-), un pupitre de lecture qui est un chevalet pliable, à inclinaison réglable qui maintient le livre ouvert. Il existe aussi des supports spéciaux pour lire le journal.

– tourne-pages

on trouve différents modèles de tourne-pages manipulés électriquement ou à l'aide d'une baguette. Les appareils électriques, outre leur prix élevé, ne sont pas encore vraiment au point et posent des problèmes avec certains livres. C'est une question de poids, de volume ou de dimension du livre.

– lunettes prismatiques

ces lunettes spécialement conçues permettent de lire à angle droit. On peut ainsi, en regardant vers le plafond, lire un texte tenu à hauteur de la taille, dans une position normale. Toutefois, ces lunettes fatiguent assez rapidement.

– embout buccal

s'il ne peut pas utiliser ses mains, le patient peut avoir recours à un embout buccal relié à un bâtonnet qui lui permettra de tourner les pages.

– projecteur

dans certains hôpitaux, notamment en Belgique et en Suède, on emploie une méthode consistant à projeter au plafond les pages du livre. Cet appareil destiné aux malades immobilisés sur le dos peut être utilisé par plusieurs personnes en même temps. On peut, avec le même principe, projeter des textes microfilmés.

Tous les moyens auxiliaires de lecture devraient posséder les qualités suivantes:

- solidité, stabilité
- simplicité d'utilisation
- prix raisonnable
- répondre aux normes de sécurité
- ne pas être une gêne pour les soins infirmiers.

La FSCMA⁵ informe et conseille sur tous les moyens auxiliaires disponibles sur le marché. Elle met ces aides à disposition pour essai avant l'achat. La Ligue suisse contre le rhumatisme offre sensiblement les mêmes services.

3. Que faire?

Chacun, quel que soit son statut, doit pouvoir accéder à la lecture. Malheureusement, de nombreux obstacles se dressent entre le livre et le lecteur potentiel, si ce dernier appartient à une catégorie défavorisée de la population. Ces obstacles sont fort divers: barrières architecturales ou barrières psychologiques, handicaps, ignorance... Le travail à accomplir pour permettre un accès normal à la lecture des publics défavorisés est conséquent. Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue ceci: *lorsque cela est possible, on doit absolument utiliser les structures qui existent déjà*. Il est inutile de marginaliser davantage les groupes sociaux concernés. Il faut favoriser d'abord la démarche personnelle (aller à la bibliothèque); si cela n'est pas possible, alors il faut faire preuve d'imagination pour trouver des solutions différencierées.

3.1 Information

L'un des principaux obstacles est, sans conteste, le problème de l'information. Les professionnels de la santé et du travail social, les politiciens, les formateurs connaissent peu ou pas du tout le livre et les bibliothèques. Les bibliothécaires et autres professionnels du livre ne connaissent pas ces groupes sociaux défavorisés et ne se rendent pas compte des problèmes qu'ils éprouvent pour accéder au livre. Il est donc urgent de combler, au moins partiellement, cette lacune.

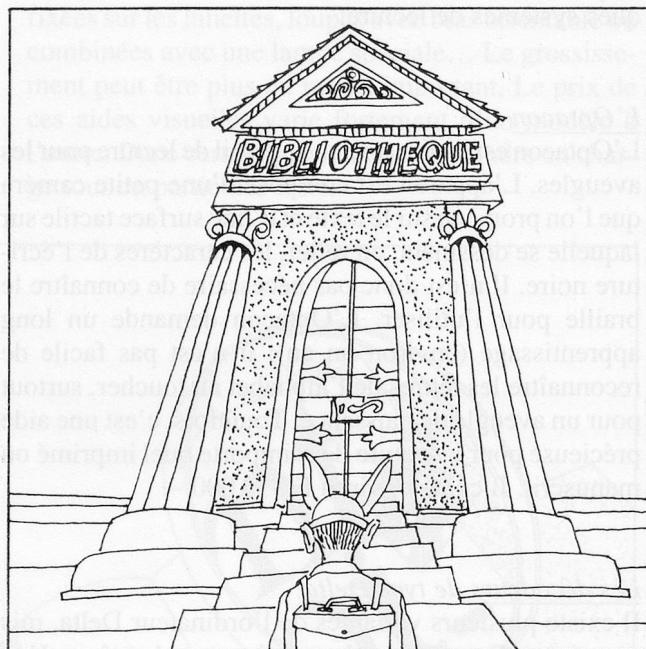
Une brochure a été éditée et diffusée dans tous les milieux concernés. Cette brochure décrit les services d'un certain nombre de bibliothèques. Les aides à la lecture, indispensables pour compenser un handicap physique ou mental, sont également présentées. Une bibliographie commentée permettra aux personnes désireuses d'en savoir plus de compléter leur information. *Cette publication est disponible gratuitement auprès de la Bibliothèque cantonale du Valais, Rue des Vergers 9, 1951 Sion (tél. 027/21 63 21).*

Dès l'année prochaine, une information sur ce thème sera donnée aux élèves de l'ABS et aux personnes qui suivent les cours de la CLP. Cette information permettant de sensibiliser les futurs bibliothécaires aux problèmes posés par les publics défavorisés sera également dispensée aux étudiants de l'E.S.I.D. et devrait l'être aux travailleurs sociaux et aux professionnels de la santé.

3.2 Bibliothèques de lecture publique

a) Barrières architecturales

La vie quotidienne des personnes handicapées est souvent rendue extrêmement difficile par la faute de ce que l'on nomme les barrières architecturales. Les bâtiments publics récents respectent certaines normes inscrites dans la loi. Ce n'est pas le cas des constructions anciennes. Le problème est particulièrement aigu dans les bibliothèques, malgré la prise de conscience qui s'est faite depuis 1981, année de la personne handicapée.



Lors de la construction ou de la transformation de bibliothèques, on devrait veiller au respect des points suivants:

– parking et desserte par les transports publics
places de parc à proximité, dont une partie réservée aux personnes handicapées; arrêt de transports en commun le plus proche possible.

– entrée de la bibliothèque
de plain-pied, sans fantaisies architecturales du genre seuil surélevé; pas d'entrée spécialement destinée aux personnes handicapées. Si l'escalier est indispensable, il faut le doubler d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur.

– portes, couloirs, passages, toilettes
suffisamment larges pour permettre le passage d'une chaise roulante, portes automatiques. Il est indiqué

⁵ Fédération suisse de consultations en moyens auxiliaires pour personnes âgées et handicapées, Ch. de Maillefer 43, 1052 Le-Mont-sur-Lausanne (tél. 021 / 38 33 75).

de poser au sol un revêtement permettant à un aveugle de trouver son chemin sans heurts (par exemple: bande de guidage en caoutchouc, repérable au pied). Les portes vitrées doivent être signalées.

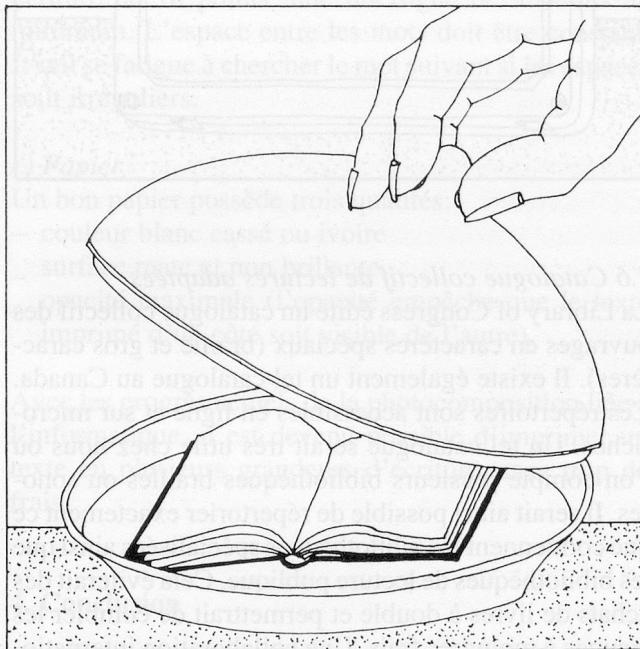
– rayonnages et fichiers

ni trop hauts, ni trop bas afin que tous les livres soient accessibles; larges espaces de circulation.

– banque de prêt abaissée ainsi que tables et éclairage adaptés.

b) *Bibliobus et service à domicile*

Si vous ne pouvez aller aux livres, les livres viendront à vous! Par le bibliobus ou le service de prêt à domicile, les bibliothèques ont la possibilité d'offrir de la lecture aux personnes qui ne se déplacent pas facilement. Sont ainsi desservis les individus, mais aussi les collectivités (foyers, hôpitaux, institutions diverses). De tels services sont encore trop rares; il faut espérer que dans un futur proche ils se développeront de manière significative dans nos bibliothèques.



c) *Collections*

Peu de bibliothèques proposent à leurs lecteurs une collection de lectures adaptées. Leurs crédits d'acquisition ne leur permettent pas d'acheter ce genre de livres. D'autre part, une telle collection reste forcément limitée et les personnes intéressées en auront vite fait le tour. On peut y remédier en partie en empruntant des ouvrages en gros caractères à la BPT. Il serait souhaitable que la BPT fasse un pas de plus en instaurant, par exemple, un système d'abonnement. Ainsi, des listes de nouvelles acquisitions de lectures adaptées seraient régulièrement envoyées aux bibliothèques abonnées. Ces der-

nières pourraient choisir un certain nombre de livres qui seraient échangés à intervalles fixes.

3.3 *Bibliothèque Pour Tous*

La qualité des services rendus par la BPT est incontestable. Toutefois, pour mériter tout à fait son nom de Bibliothèque *Pour Tous*, elle doit s'intéresser de plus près aux groupes sociaux défavorisés. Le fonds de la BPT comprend des livres en gros caractères. Etant donné la pauvreté de ce genre d'éditions, il faut trouver d'autres moyens d'apporter une lecture intéressante et variée aux personnes qui en ont besoin. La première priorité est donc, tout naturellement, la création d'une cassettothèque. Le marché du livre-cassette est en plein développement. Les catalogues des éditeurs proposent un choix intéressant. Beaucoup de bibliothèques possèdent déjà une collection de cassettes. La BPT se doit de ne pas rester à la traîne et de mettre sur pied rapidement une vaste collection de ce type de documents. Ces cassettes sont relativement chères et il serait appréciable de pouvoir les emprunter auprès de la BPT. Il faudrait aussi penser aux lectures en français facile et constituer un fonds de ce genre à la BPT.

La Bibliothèque Pour Tous doit, aujourd'hui, se tourner vers les publics défavorisés et diversifier son action en portant l'accent sur les minorités qui ne fréquentent pas forcément nos bibliothèques. Tout bibliothécaire connaît parfaitement cette institution. Il s'agit maintenant de la faire connaître à d'autres professionnels, notamment à ceux qui s'occupent des publics défavorisés. Une campagne d'information et de sensibilisation devrait être entreprise par la BPT, éventuellement par l'intermédiaire des bibliothèques régionales. La mission de la BPT s'articule donc autour de ces deux axes: *informer* le public et *développer* ses collections dans le sens d'une ouverture à d'autres supports que le livre de l'édition courante.

3.4 *Bibliothèques sonores*

Des cassettes de livres parlés sont prêtées par les bibliothèques sonores. Un accord international des postes leur permet d'expédier sans frais de port les ouvrages demandés par leurs abonnés. Pour une utilisation optimale de leurs services, il serait bon que ces bibliothèques s'ouvrent davantage. Elles sont souvent mal connues des personnes handicapées auxquelles elles s'adressent en priorité. Une collaboration avec les bibliothèques publiques serait souhaitable. Ces dernières pourraient donner des informations à leurs lecteurs, collaborer au choix des textes ou prêter des livres pour l'enregistrement. Les cassettes pourraient être repiquées, afin d'éviter des enregistrements inutiles. Une collaboration intense devrait s'établir entre bibliothèques sonores et institutions: prêt de lots de cassettes, large diffusion des catalogues, éventuellement enquête destinée à mieux cerner les désirs des lecteurs. Certaines bibliothèques sonores demandent un certificat

médical avant d'enregistrer un nouveau lecteur. Cette pratique ne doit pas être appliquée aux personnes âgées; leur âge est un «certificat» suffisant pour justifier leurs besoins en lecture sonore.

En Suisse romande⁶, quatre bibliothèques sonores offrent leurs services à la population, essentiellement par correspondance. Leurs catalogues sont disponibles sur demande.

La Fondation Laurent Bernet, à Lausanne⁷

La Bibliothèque sonore de Lausanne met à disposition de ses abonnés (individuels ou collectifs), dans toute la Suisse, plus de 4500 livres enregistrés. Les abonnés ont la possibilité de demander l'enregistrement d'un ouvrage qu'ils souhaitent entendre. Ce service est spécialement utile aux étudiants. Un certificat médical est exigé.

La Bibliothèque Braille romande, à Genève⁸

La Bibliothèque Braille romande est gérée par l'Association pour le Bien des Aveugles. Elle comprend deux secteurs:

- la bibliothèque sonore dispose de 800 titres
- la bibliothèque Braille représente environ 2000 titres rédigés en caractères braille.

L'Etoile sonore⁹

L'Etoile sonore est destinée aux aveugles et aux malvoyants, mais aussi aux personnes handicapées. Le fonds de la bibliothèque est constitué d'ouvrages divers, avec une majorité de livres d'inspiration chrétienne. Plus de 1500 titres sont disponibles. Le catalogue existe sous forme imprimée ou sur cassette.

La Bibliothèque de la Mission évangélique braille (MEB), à Vevey¹⁰

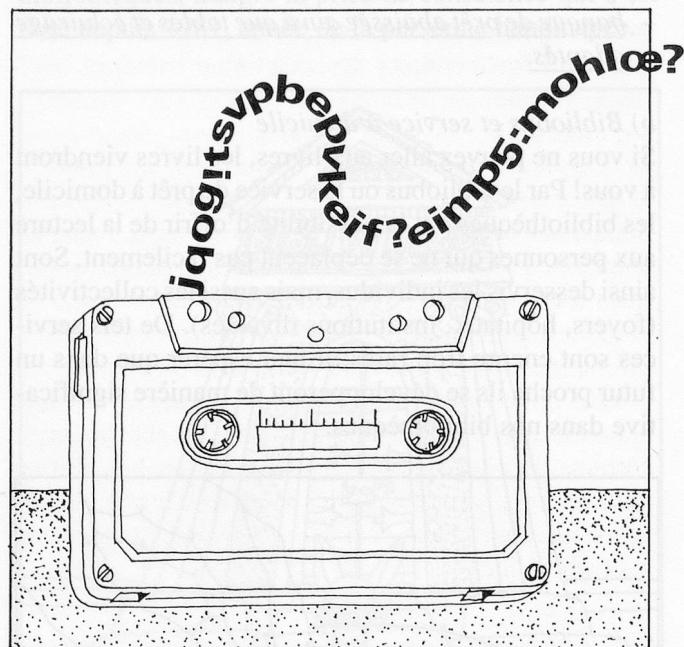
La MEB est une association chrétienne qui poursuit diverses activités auprès des personnes visuellement handicapées. Elle a mis sur pied une bibliothèque pour aveugles et malvoyants. Ceux-ci peuvent emprunter aussi bien des ouvrages en braille (900 volumes) que des livres enregistrés (800 volumes). Le catalogue des titres disponibles existe en écriture noire et en braille. Il s'agit essentiellement d'ouvrages religieux: étude de la Bible, réflexions sur la Bible, témoignages...

3.5 Bibliographie de lectures adaptées

Une bibliographie recensant les lectures adaptées actuellement disponibles dans l'édition francophone serait d'une grande utilité, aussi bien aux bibliothécaires, spécialisés ou non, qu'aux personnes concernées. Cette bibliographie pourrait prendre en compte:

- les publications en gros caractères
- les publications en braille, normal ou abrégé
- les livres parlés
- les publications en français facile.

Il serait ainsi aisément pour les bibliothèques d'acquérir de tels ouvrages. Cette bibliographie pourrait être prise en charge par une organisation comme la CLP, par exemple. Un tel travail est rendu difficile par le fait qu'il est souvent malaisé de localiser les ouvrages adaptés; les éditeurs changent souvent, les livres ne sont pas disponibles en librairie. Toutefois, ce qui est possible pour d'autres langues¹¹ devrait l'être aussi pour le français.



3.6 Catalogue collectif de lectures adaptées

La Library of Congress édite un catalogue collectif des ouvrages en caractères spéciaux (braille et gros caractères). Il existe également un tel catalogue au Canada. Ces répertoires sont accessibles en ligne et sur micro-fiches. Un tel catalogue serait très utile chez nous où l'on compte plusieurs bibliothèques brailles ou sonores. Il serait ainsi possible de répertorier exactement ce que contiennent les bibliothèques spécialisées ainsi que les bibliothèques de lecture publique. Cela éviterait des achats de livres à double et permettrait de combler les lacunes à moindres frais. Une collaboration internatio-

⁶ Principales bibliothèques sonores pour la Suisse alémanique et italienne:

– Schweizerische Bibliothek für Blinde und Sehbehinderte, Albisriederstrasse 399, 8047 Zürich (tél. 01 / 491 25 55)

– Biblioteca Braille e del libro parlato per i ciechi della Svizzera italiana, Via San Gottardo, 6598 Tenero (tél. 093 / 67 11 17).

⁷ Fondation Laurent Bernet, Bibliothèque sonore, Rue de Genève 17, 1003 Lausanne (tél. 021 / 23 16 47).

⁸ Bibliothèque Braille romande, Place Bourg-de-Four 34, 1204 Genève (tél. 022 / 20 42 66).

⁹ Etoile sonore, Monastère des Bernardines, 1868 Collombey (tél. 025 / 71 23 69).

¹⁰ Mission évangélique braille, Av. Ruchonnet 20, 1800 Vevey (tél. 021 / 921 66 87).

¹¹ Par exemple, pour l'anglais: *The complete directory of large print books and serials 1989*. Munich, 1989.

nale francophone (Suisse, France, Belgique) serait souhaitable. Le prêt interbibliothèques pourrait se développer et le public concerné serait assuré de disposer d'un fonds conséquent.

3.7 Edition pour malvoyants

L'établissement de normes internationales pour les livres destinés aux malvoyants devrait devenir une priorité pour la section de la FIAB qui s'occupe de groupes sociaux défavorisés. Les éléments ci-dessous sont déjà bien connus des spécialistes¹²:

a) Caractères d'écriture

Les caractères d'écriture les plus lisibles sont ceux dont le trait est constant, avec un minimum de pleins et de déliés. La grandeur du caractère doit être comprise entre 17 et 24 points typographiques (un point = 0,376065 mm). Les lettres doivent être bien noires.

b) Espacements

L'interligne doit toujours être au moins aussi large que la moitié de la hauteur d'une lettre, c'est-à-dire pour une écriture de 18 points, une interligne de 9 points au minimum. L'espace entre les mots doit être constant. L'œil se fatigue à chercher le mot suivant si les espaces sont irréguliers.

c) Papier

Un bon papier possède trois qualités:

- couleur blanc cassé ou ivoire
- surface mate et non brillante
- opacité maximale (l'opacité empêche que le texte imprimé d'un côté soit visible de l'autre).

Avec les progrès actuels de la photocomposition liée à l'informatique, il est devenu possible d'imprimer un texte en plusieurs grandeurs d'écriture, sans trop de frais.

4. Conclusion

Les minorités, qu'elles soient ethnologiques, linguistiques ou sociales, vivent souvent dans une sorte de ghetto, peu ou prou à l'écart de la société. L'intégration est difficile, parfois humiliante. Les besoins du plus grand nombre priment et les groupes sociaux défavorisés attendent... Une meilleure politique sociale, la suppression des barrières architecturales, des rentes décentes, le droit d'être traité comme un membre à part entière de la communauté: ces revendications sont légitimes.

La lecture ne relève pas du domaine des besoins vitaux. De ce fait, on se préoccupe peu d'aider les groupes sociaux défavorisés à y accéder. Pourtant, le besoin de lire existe, aussi bien chez la personne handicapée que chez le détenu, la personne âgée ou le malade. Cette

attente doit être comblée. Il s'agit là d'une prestation sociale offerte à tous.

Toutefois, informer ne suffit pas. Il faut agir: lectures adaptées, moyens auxiliaires de lecture, bibliothèques intégrées, service à domicile, les moyens d'action ne manquent pas. Si la volonté d'agir est présente, alors on peut espérer que l'accès à la lecture des groupes sociaux défavorisés s'améliorera quelque peu, dans un avenir proche.

Adresse de l'auteur:

Rosemarie Fournier
Bibliothèque cantonale
Rue des Vergers 9
1951 Sion

Bibliographie commentée

1. *Bibliothèques publiques et handicapés* / Ministère de la culture – Direction du livre et de la lecture. Paris, 1985.
Cette publication, outre une abondante bibliographie, contient un «Guide à l'usage des bibliothèques pour les malades hospitalisés, les personnes handicapées, les lecteurs à domicile».
2. *Le Chariot* : bulletin de liaison des médiathèques et des bibliothèques de malades des hôpitaux, des maisons de cure et de retraite. Lyon : Les «Amis du Chariot».
Cette revue trimestrielle publie dans chaque numéro des articles généraux ayant trait aux problèmes de lecture des malades et des personnes âgées ainsi qu'une bibliographie commentée d'ouvrages destinés à ce public particulier.
Abonnement: «Les Amis du Chariot», 1, quai Sarrail, F-69006 Lyon. Prix: FF. 75.- par année.
3. *Construction adaptée aux personnes handicapées* / éd. par l'Association Suisse des Invalides. Olten, 1989.
Ce guide passe en revue les aménagements intérieurs et extérieurs des constructions et donne des indications précises sur les normes à respecter pour éliminer les barrières et obstacles architecturaux. Clair, bien illustré, il est également disponible en allemand et en italien, gratuitement.
4. FOURNIER, Rosemarie. *Groupes sociaux défavorisés, lecture et bibliothèques en Valais romand*. Sion, 1990. (Travail de diplôme de l'Association des bibliothécaires suisses).
Ce travail étudie la situation actuelle des groupes sociaux défavorisés en Valais romand et propose quelques solutions susceptibles d'améliorer l'accès à la lecture des personnes âgées, des malades physiques et psychiques, des personnes handicapées physiques et mentales et des personnes en détention. Il contient une bibliographie détaillée.
5. HAMPSHIRE, Barry. *La pratique du braille* : le braille comme moyen de communication. Paris, 1981.
Ce livre offre un panorama complet de l'écriture braille dans le monde: usage, édition et diffusion, apprentissage et enseignement, recherche...

¹² D'après Dorothea King, «Grossdruckausgaben für Sehbehinderte». *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, Heft 3, März 1989.

6. *Heilkraft des Lesens* : Erfahrungen mit der Bibliotherapie / hrsg. von Peter Raab. Freiburg im Breisgau, 1988.
Pour l'instant, la documentation concernant la bibliothérapie existe uniquement en langue étrangère (allemand et anglais essentiellement).

7. *Un nouvel âge pour lire* / Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées. Paris, 1989.
Ce document analyse en détail les pratiques de lecture des personnes âgées. Il montre de manière fort intéressante les efforts entrepris par les bibliothèques françaises dans ce domaine: livres à domicile, bibliobus, bibliothèque sonore, animations en tout genre...

8. RAPPAPORT, Georgette. «L'accès au livre en milieu de santé». *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, no 115 (1982).
Cet article résume tous les aspects liés à la lecture à l'hôpital. Il décrit en particulier les besoins du public concerné: malades et personnel hospitalier.

9. SCOTT, Wendy. *La bibliothèque canadienne accessible*: guide de planification d'un environnement sans obstacle. Ottawa, 1986.
En l'absence de normes internationales sur les barrières architecturales dans le monde des bibliothèques, on consultera avec profit cet ouvrage. On y trouvera notamment des données chiffrées concernant l'espace et l'ameublement de la bibliothèque.

10. «La technologie au service des non-voyants». *La Recherche*, no 156 (1984).
On peut se référer à cet article pour avoir des renseignements techniques sur les moyens de lecture pour aveugles. Le fonctionnement de l'Optacon et du Delta est expliqué en détail.

(Zusammenfassung auf Deutsch)

Einige sozial benachteiligte Gruppen können nicht vom normalen und direkten Zugang zur Lektüre profitieren:

- ältere Personen, welche unter körperlicher oder geistiger Behinderung leiden (zum Beispiel Fortbewegungsschwierigkeiten, Sehbehinderungen, Gedächtnisverlust),
- körperlich benachteiligte Personen stossen auf Schwierigkeiten der räumlichen Verschiebung (motorisch Gestörte) und des Lesens (Erblindung), während geistig behinderte Personen einen einfachen, reich illustrierten Text benötigen,
- Kranke im Spital und zu Hause, welchen Bücher gebracht werden müssen und welche vielleicht mit Lektürehilfen unterstützt werden müssen,
- Personen in Verwahrung, die unter keinen Umständen Bibliotheken besuchen können.

Es besteht die Absicht, diesem Publikumskreis Rechnung zu tragen. Es handelt sich beispielsweise um die Bereitstellung von entsprechender Lektüre (Bücher im Grossformat, in einfacher Sprache, in Blindenschrift) und von Hilfsmitteln zur Lektüre (Lupe, Vergrösserungsgeräte, Computer, Bücherträger und Seitenwender, usw.).

Bibliotheken müssen Fortschritte machen, namentlich auf den Gebieten des Abbaus architektonischer Hindernisse und der Erleichterung der Ausleihbedingungen (längere Ausleihfristen, Heimtransport von Büchern, usw.). Ferner müssen sie für den genannten Personenkreis geeignete Bücher bereit halten.

Die Dienstleistungen, welche die Tonträger-Bibliotheken, die Volksbibliotheken und die Bibliobusse erbringen können, verdienen höheren Bekanntheitsgrad und bessere Nutzung. Auch muss man integrierte Bibliotheken dort einrichten, wo sie notwendig sind, etwa in Spitäler und in Gefängnissen.

In höherem Mass gilt es auch Arbeitsinstrumente zu gestalten, welche die Aufgabe des Bibliothekars erleichtern, zum Beispiel Bibliographie und Gesamtkatalog für die entsprechende Literatur.

Es wurden in unserem Land grosse Anstrengungen zur Verbesserung der Dienstleistungen in den Bibliotheken unternommen. Jetzt ist es an der Zeit, sich um das Schicksal der Minderheiten zu kümmern, damit Lektüre wirklich allen zugänglich wird.

(Résumé en italien)

Alcuni gruppi sociali sfavoriti non beneficiano di un accesso normale e diretto alla lettura:

- le persone anziane che soffrono di problemi fisici (difficoltà di movimento, debolezza della vista) e mentali (perdita della memoria);

- gli andicappati fisici che hanno difficoltà a muoversi (andicap motorio) o a leggere (cecidà) e gli andicappati mentali che hanno bisogno di testi molto semplici e illustrati;
- le persone malate, degenti a casa o in ospedale, alle quali bisogna consegnare i libri e, a volte, anche mezzi ausiliari di lettura;
- i detentuti che non possono recarsi in biblioteca.

Per ovviare all'esclusione di questo largo pubblico dall'accesso alle biblioteche, vi sono parecchie possibilità. Per esempio, si può dotare la biblioteca con libri adattati (stampati a grandi caratteri, in lingua facile, registrati, in scrittura Braille) e con mezzi ausiliari di lettura (lenti, macrolettori, elaboratori, portalibri, volatapagine ecc.).

Le biblioteche devono fare uno sforzo per eliminare le barriere architettoniche, facilitare le condizioni di prestito (prestiti prolungati, consegna di libri a domicilio ...), mettere a disposizione di questo pubblico particolare i testi che desiderano leggere.

Sarebbe altresì necessario pubblicizzare e sfruttare meglio i servizi offerti dalle biblioteche sonore, dalla Biblioteca per tutti e dai bibliobus. Inoltre, andrebbero create biblioteche integrate ove se ne avverta il bisogno: negli ospedali, nelle carceri, negli istituti ecc.

Su un piano più generale, bisogna anche creare strumenti di lavoro atti a facilitare il compito dei bibliotecari: ad esempio, bibliografie e cataloghi collettivi delle opere aventi le caratteristiche enunciate in precedenza. In Svizzera, sono stati fatti notevoli sforzi per migliorare il servizio delle biblioteche. Adesso, è giunta l'ora di occuparsi delle minoranze, per far sì che la lettura divenga veramente accessibile a tutti.



Aufbau eines eidgenössischen Bibliotheksthesaurus

Klaus Loth

On propose d'établir un thésaurus qui soit utilisable dans tout le pays. Il devrait comporter une structure hiérarchique et se présenter en quatre langues (français, allemand, italien et anglais). Il offrirait ainsi à la fois les avantages d'un système structuré et ceux d'un système purement verbal. Un ordinateur central et un logiciel adéquat devraient en permettre l'interrogation en ligne depuis n'importe quel point du pays. Un tel thésaurus devrait pouvoir être utilisé par autant de systèmes de bibliothèque que possible.

Viene suggerita l'istituzione e gestione di un tesauro su un piano nazionale con strutturazione gerarchica e plurilingue (tedesco, francese, italiano, inglese). Con ciò verrebbero combinati i vantaggi di un sistema gerarchico con uno linguistico. Un banco di dati centralizzato con apposito programma, faciliterebbe l'uso generale per tutta la regione nazionale in modo che il massimo numero di biblioteche ne avrebbe accesso.

Es wird der Aufbau eines landesweit verwendbaren Thesaurus vorgeschlagen. Er soll hierarchisch strukturiert sein und in vier Sprachen (Deutsch, Französisch, Italienisch und Englisch) vorliegen. Damit sollen die Vorteile eines hierarchisch strukturierten Systems mit denen rein verbaler Systeme kombiniert werden. Ein Zentralcomputer und eine geeignete Software sollen eine landesweite Online-Abfrage dieses Thesaurus ermöglichen. Die Verwendung des Thesaurus soll in möglichst vielen Bibliothekssystemen möglich sein.

Zur Zeit gibt es in der eidgenössischen Bibliothekslandschaft nur sehr wenig Anstrengungen, zu einer wenigstens einigermassen gemeinsamen Sacherschließung zu gelangen. Die Fachreferenten der einen Bibliothek verrichten zumindest teilweise Arbeiten, die andere Fachreferenten in anderen Bibliotheken auch tun. Dabei verfügt aber in der Regel keine Bibliothek über genügend Fachwissen und Zeit, um diese Arbeiten befriedigend erledigen zu können. Ein solches Vorgehen ist unbefriedigend, und ausserdem ist es landesweit gesehen noch dazu unwirtschaftlich und im Zeitalter der Informatik und Telematik mit Sicherheit kein guter Weg in die Zukunft. Ein Anfang für einen Ausweg aus dieser Situation wäre ein landesweit verwendbarer Thesaurus.